

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du 27 FEVRIER 2025
Nombre des Membres en exercice : 77

**OBJET : 2025-01-14 – ALIENATIONS (3.2) –VENTE DE TERRAIN EN ZONE
AOC COTE DE TOUL AU PROFIT DU GFA DES COTES DE TOUL.**

DATE DE CONVOCATION : 20 FEVRIER 2025

DATE DE PUBLICATION : 04 MARS 2025

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1^{er} étage du Bâtiment 200, site Kléber, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<u>Etaient présents :</u>	FONTAINE André, TARDY Yvan, COLLET Thierry, CLAUDON Jean-Louis, FONTANA André, HENRION Martine, PICARD Denis, PIERSON Marianne, LELIEVRE Jean Luc, POIRSON Elisabeth, STAROSSE Jean Luc, PAYEUR Emmanuel, CHARTREUX Fabrice, GUYOT Laurent, PLANCHAIS Viviane, SILLAIRE Roger, RADER Audrey-Helen, MAURY Christophe, GUILLAUME Isabelle, KNAPEK Patrice, DOMINIAK Bernard, WINIARSKI Patricia, MONALDESCHI Philippe, GASPAS Isabel, TOUSSAINT André, SITTLER David, VANIER Stéphane (ayant la suppléance de ROSSO Michel), ARNOULD Raphaël (ayant la procuration de CARON Jean-François), LALANCE Corinne, MARIN Karine, TAILLY Jérôme, SAUVAGE Catherine, CHENOT Bernard, JOUBERT Roger, BROUSSIER Cyril (ayant la suppléance de MANSUY Thierry), MARTIN Vincent, PIERSON Chantal (départ à compter de la 2025.01.10), DOHR Hervé, CHAPUY Jacques (ayant la suppléance de DEPAILLAT Bernard), MOUROLIN Patrick (ayant la suppléance de MATTE Jean-François), ORDITZ Jackie (ayant la suppléance de CHENOT Tony), ADRAYNI Mustapha, ALLOUCHI Malika, RIVET Lionel (ayant la procuration de CAULE Emeline à compter de la 2025.01.07), HEYOB Olivier (ayant la procuration de COLIN Xavier), DE SANTIS Fabrice, CHANTREL Nancy, BOCANEGRA Jorge (ayant la procuration de ASSFELD LAMAZE Christine), EZAROIL Fatima, MARTIN-TRIFFANDIER Emilien, BONJEAN Myriam (ayant la procuration de DICANDIA Chantal), MOREAU Jean-Louis (ayant la procuration de ERDEM Olivier), LALEVEE Lucette, BRETENOUX Patrick, GUEGUEN Marie, SIMONIN Hervé (ayant la procuration de BONNIN Pierre), CAULE Emeline (départ à compter de la 2025.01.07), FAVRET Régis, FELTEN Daniel, COUTEAU Jean-Pierre.
<u>Etaient excusés :</u>	BONNIN Pierre, ROSSO Michel, CARON Jean-François, MANSUY Thierry, DEPAILLAT Bernard, MATTE Jean-François, COLIN Xavier, CHENOT Tony, HARMAND Alde, DICANDIA Chantal, ASSFELD LAMAZE Christine, ERDEM Olivier, MANGEOT Etienne, GUYOT Gilles.
<u>Avis de procuration :</u>	7 avis de procuration
<u>Avis de suppléance :</u>	5 avis de suppléance
<u>Secrétaire de séance :</u>	WINIARSKI Patricia
<u>Nombre de présents :</u>	60 présents du début à la 2025-01-06. 59 présents de la 2025-01-07 à la 2025-01-09. 58 présents de la 2025-01-10 à la fin.
<u>Nombre de votants :</u>	66 votants du début à la 2025-01-09. 65 votants de la 2025-01-10 à la fin.

Depuis 2011, la communauté de communes Terres Toulaises (CC2T) - en partenariat avec la communauté de communes du Pays de Colombey et du Sud Toulais, la chambre d'agriculture de Meurthe et Moselle, l'ODG des Côtes de Toul et la SAFER lorraine - est engagée dans un projet visant à la reconquête du vignoble Toulais sur son aire géographique labellisée AOC. Cette opération a abouti à la création d'un GFA (Groupement Foncier Agricole) mutualisé entre les deux intercommunalités et a favorisé l'installation de deux jeunes viticulteurs. Cette opération de maîtrise foncière a également permis de conforter les domaines viticoles déjà en place.

La convention signée le 24 février 2014 par les différents partenaires du projet a permis à la SAFER d'acquérir des terrains préfinancés par les EPCI afin de créer des îlots permettant le développement de l'activité viticole sur la zone AOC.

L'article 3.7.3 de la convention prévoit que les 2 EPCI s'engagent à acquérir les biens non rétrocédés à des tierces personnes à la fin du projet. C'est pourquoi aujourd'hui la CC2T est devenue propriétaire de nombreuses parcelles sur les communes de Domgermain, Pagny-derrière-Barine, Charmes-la-Côte, Lucey et Bruley. Dans cette perspective, le GFA des Côtes de Toul ambitionne d'acquérir plusieurs de ces parcelles situées en zone AOC, sur la côte Ginot à Charmes-la-Côte. Cette démarche vise à renforcer la cohérence d'un îlot qui pourrait être créé, mais aussi à faciliter des échanges fonciers avec les propriétaires adjacents, dans l'objectif de constituer un îlot viticole homogène.

Il est proposé de vendre ces parcelles à la SAFER pour un total de 640,00 € qui les vendra à son tour au GFA, permettant ainsi de limiter certains frais supplémentaires.

Liste des parcelles souhaitées par le GFA :

Commune	Ref. parcelles	Surface
Parcelles pour « remplir » l'enveloppe de la Côte Ginot		
Charmes la Côte	G 643	0,60 a
	G 657	1,32 a
	G 658	3,51 a
	G 669	1,15 a
	G 688	2,40 a
Parcelles pour échanger avec des propriétaires présents sur la Côte Ginot		
Charmes la Côte	G 282	1,24 a
	G 311	1,68 a
	G 351	1,12 a

Total en surface : 13, 02 a

Les élu(e)s du conseil communautaire, à l'unanimité, décident de :

- **Accepter la promesse d'achat et de revente émise par la SAFER, pour un montant total de 640,00 €**
- **Autoriser le Président à signer toute pièce utile à l'exécution de la présente délibération.**

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,
Fabrice CHARTREUX

